

REGLEMENT DU JEU « GRAND JEU DE NOËL SCHMIDT »
Du 1^{er} au 24 décembre 2025

Article 1. Société Organisatrice

La société SCHMIDT GROUPE, SAS au capital de 3 000 000 euros, dont le siège social est situé sis 5 rue Clémenceau, 68660 Lièpvre, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro B 326 784 709 (ci-après, « la Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « GRAND JEU DE NOËL SCHMIDT », du 1^{er} décembre 2025 à 00h00 au 24 décembre 2025 à 23h59.

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

Article 2. Les Participants

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine y compris Corse (hors DROM COM ...).

La participation est limitée à une participation par jour et par personne pendant toute la durée du jeu (même nom/prénom, même adresse email).

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents, plusieurs adresses emails. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplit bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

Article 3. Modalités de participation

Pour jouer :

1. Le participant se rend sur le site www.home-design.schmidt/fr-fr et prend connaissance du présent règlement.
2. Remplir le formulaire en indiquant ses coordonnées personnelles complètes : nom, prénom, adresse email et téléphone portable (les champs obligatoires sont marqués d'une étoile).

3. En validant le formulaire, le participant à une « roue de la chance » qu'il devra actionner pour découvrir s'il a gagné ou perdu.

- Déroulement de l'instant gagnant :

À la suite de l'animation, le participant pourra découvrir s'il a gagné ou non à l'instant gagnant. Il découvre immédiatement s'il a gagné ou perdu l'un des lots mis en jeu par instants gagnants. Les instants gagnants sont « ouverts » : si aucune participation ne coïncide avec l'un des instants gagnants (date, heure, minutes, seconde du serveur du Jeu), la première participation suivant immédiatement cet instant sera considérée comme gagnante.

La participation au jeu est strictement personnelle et nominative : chaque participant ne peut tenter sa chance à l'instant gagnant qu'une seule fois par jour et ne peut remporter qu'un seul lot au maximum sur l'ensemble de l'opération.

Il appartient aux participants de s'assurer que leur adresse e-mail est correctement renseignée et qu'elle fonctionne. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si les participants ont indiqué une adresse email erronée ou si les participants rencontrent une quelconque difficulté pour prendre connaissance de leurs e-mails.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage... et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 4. Les dotations

Sont mis en jeu par instants gagnants :

- **Le 1^{er} décembre : 1 (un) grille-pain Années 50 TSF01BLEU SMEG** d'une valeur de 175€ TTC.
- **Le 2 décembre : 1 (un) bon de réduction SCHMIDT** d'une valeur de 100€ TTC. Code valable exclusivement sur le site www.shop.schmidt/fr_fr/ jusqu'au 15/04/2026.
- **Le 3 décembre : 1 (un) lot composé de 3 plateaux en acier « Matière Grise » CRAC** d'une valeur de 147€ TTC. Lot composé de 1 plateau 60x38cm, 1 plateau 30x37cm et 1 plateau 38x20cm.
- **Le 4 décembre : 1 (un) thermomètre de cuisson intelligent THERMOMIX Sensor** d'une valeur de 149€ TTC.

- **Le 5 décembre : 1 (un) bon de réduction SCHMIDT** d'une valeur de 100€ TTC. Code valable exclusivement sur le site www.shop.schmidt/fr_fr/ jusqu'au 15/04/2026
- **Le 6 décembre : 1 (un) Air Fryer série 700 EAF7B ELECTROLUX** d'une valeur de 229.99€ TTC.
- **Le 7 décembre : 1 (un) lot composé d'un moulin à sel, poivre et épices collection « Twergi »** (bois de hêtre, coloris noir, jaune et rouge) et **d'une corbeille ronde « Maya » en acier inoxydable 18/10 ALESSI** d'une valeur de 240€ TTC.
- **Le 8 décembre : 1 (un) bon de réduction SCHMIDT** d'une valeur de 150€ TTC. Code valable exclusivement sur le site www.shop.schmidt/fr_fr/ jusqu'au 15/04/2026.
- **Le 9 décembre : 1 (une) horloge « Cyclock » DRUGEOT** d'une valeur de 165€ TTC.
- **Le 10 décembre : 1 (un) lot composé de 2 chaises ML10 MARGAUX KELLER** d'une valeur de 659.60€ TTC.
- **Le 11 décembre : 1 (un) aspirateur de table VM17 KOBOLD** d'une valeur de 199€ TTC.
- **Le 12 décembre : 1 (un) kit de mise sous vide QVACAB BORA** d'une valeur de 459€ TTC.
- **Le 13 décembre : 1 (un) bon de réduction SCHMIDT** d'une valeur de 150€ TTC. Code valable exclusivement sur le site www.shop.schmidt/fr_fr/ jusqu'au 15/04/2026.
- **Le 14 décembre : 1 (une) bouilloire Années 50 TSF01BLEU SMEG** d'une valeur de 175€ TTC.
- **Le 15 décembre : 1 (un) lot composé d'un presse agrume « Juicy Salif » et d'un égouttoir « Max le chinois » ALESSI** d'une valeur de 383€ TTC.
- **Le 16 décembre : 1 (un) Air Fryer série 700 MAF462B0 BOSCH** d'une valeur de 139.99€ TTC.
- **Le 17 décembre : 1 (un) bon de réduction SCHMIDT** d'une valeur de 150€ TTC. Code valable exclusivement sur le site www.shop.schmidt/fr_fr/ jusqu'au 15/04/2026.
- **Le 18 décembre : 1 (un) aspirateur laveur Pack Duo Aspire et Lave VK7 KOBOLD** d'une valeur de 1499€ TTC.
- **Le 19 décembre : 1 (un) lot composé d'un grille-pain et d'une bouilloire « Michele De Lucchi » ALESSI** d'une valeur de 234€ TTC.
- **Le 20 décembre : 1 (une) chaise en velours « Lili » RESISTUB** d'une valeur de 476€ TTC.
- **Le 21 décembre : 1 (une) machine à café TF301E09 SIEMENS** d'une valeur de 699€ TTC.
- **Le 22 décembre : 1 (un) bon de réduction SCHMIDT** d'une valeur de 200€ TTC. Code valable exclusivement sur le site www.shop.schmidt/fr_fr/ jusqu'au 15/04/2026.
- **Le 23 décembre : 1 (un) robot multifonction TM7 THERMOMIX** d'une valeur de 1599€ TTC.
- **Le 24 décembre : 1 (un) four NBA5P50KAB AEG** d'une valeur de 799€ TTC.

Les prix indiqués sont à titre indicatifs et arrêtés à la date du 10/12/2025.

Les gagnants des dotations dites « physiques » seront invités, directement sur le site du Jeu via un formulaire dédié, à communiquer à la société organisatrice leur adresse postale pour expédition du lot à leur domicile dans un délai de 3 à 6 semaines, à compter de la date de fin du jeu. Toute adresse non renseignée, incomplète ou incorrecte entraînera l'annulation du gain qui redeviendra alors la propriété de la société organisatrice.

Les gagnants des dotations dites « dématérialisées » (bons de réduction SCHMIDT) recevront leur lot par email à l'adresse email renseignée dans le formulaire, directement à la suite du déclenchement de l'instant gagnant.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si les adresses postales et/ou emails ne correspondent pas à celles d'un gagnant, si elles sont erronées ou si un gagnant est injoignable. Dans ce cas, il n'appartient pas à la société organisatrice d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant injoignable. En cas de retour de la dotation pour adresse postale et/ou email incorrecte, le lot sera considéré comme perdu et ne sera pas remis en jeu.

Les lots ne sont ni cumulables, ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides. Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits... La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Article 5. Publication des gagnants

Avec votre accord, nous pourrions publier votre prénom, votre ville et votre photo sur nos supports de communication pendant une durée de 1 an dans le monde entier. Ce traitement ne conditionne ni votre participation ni l'attribution du gain.

Article 7. Consultation du règlement

Le présent règlement est validé et déposé auprès de la SAS ACTANORD, commissaires de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la Société Organisatrice (article 1).

Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS ACTANORD. En ajoutant un avenant à ce présent règlement.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été validé et déposé par le commissaire de justice.

Article 8. Données personnelles

Dispositions du règlement général sur la protection des données n°2016/679

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la société SCHMIDT GROUPE située 5 rue Clemenceau 68660 LIÈPVRE FRANCE pour le compte exclusif de la marque SCHMIDT.

Ces données sont recueillies à des fins d'organisation du Jeu et sont nécessaires à la prise en compte des participations, à la détermination du gagnant et à l'attribution des Lots.

Les données collectées sont à destination des salariés du service communication et marketing SCHMIDT. Les données sont conservées par SCHMIDT GROUPE pour une durée de 3 mois à compter de la date de la participation au jeu.

Les données sont également transmises à l'agence CASSIOP située 75bis boulevard d'Armentières, 59100 ROUBAIX en vue de ces mêmes finalités.

En application de la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'effacement, de portabilité des données qui le concernent et du droit de s'opposer au traitement de ses données, d'en demander la limitation et de retirer son consentement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Chaque joueur dispose également de la faculté de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Chaque joueur peut exercer l'ensemble de ses droits en remplissant le formulaire à l'adresse suivante <https://www.home-design.schmidt/fr-fr/contactez-nous>.

Chaque joueur peut également exercer ses droits, en envoyant un courrier à l'adresse suivante : SCHMIDT GROUPE – Service Marketing SCHMIDT – 5 rue Clemenceau - 68660 LIÈPVRE - FRANCE.

Enfin, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les données collectées dans le cadre du présent jeu (Prénom / Nom / Email / Téléphone) étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat entrainera l'annulation automatique de sa participation.

Dans le cas où le participant ne coche pas la case optin dans le formulaire, ses données seront supprimées maximum 3 mois après la fin de l'opération, soit au plus tard le 24/03/2026.

Dans le cas où le participant demande à son conseiller de cocher la case optin dans le formulaire, il donne son consentement pour recevoir les communications commerciales suivantes :

- Emailing

Ses données seront conservées pendant 3 ans à compter du dernier contact mais il pourra à tout moment se désinscrire des communications :

- Soit en se rendant sur le Site, en remplissant le formulaire à la page suivante : <https://www.home-design.schmidt/fr-fr/contact>

- Soit par courrier à l'adresse postale :

SCHMIDT GROUPE
5 rue Clemenceau
68660 LIEPVRE

Les données obligatoires collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat ne pourra être réalisée avant la date de fin de l'opération sans annuler sa participation au jeu.

Article 9. Litiges

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la Société Organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

Article 10. Communication

La présente opération est portée à connaissance des participants par les moyens suivants :

En magasin :

- Chevalets

Hors magasin :

- Site internet <https://www.home-design.schmidt/fr-fr>
- Réseaux sociaux

Article 11. Remboursement des frais de participation

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la Société Organisatrice (article 1) dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur. Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu-concours. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.